

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 17 décembre 2018, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Pepin, est absent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

M. le maire, Yvan Pinsonneault, présente les points saillants du projet de prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019.

**RÉSOLUTION 12-257-18
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévues pour l'année 2019 sont les suivantes :

Administration générale	584 433.00 \$
Sécurité publique	558 008.00 \$
Transport	712 270.00 \$
Hygiène du milieu	1 112 933.00 \$
Santé et Bien-être	16 000.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	203 289.00 \$
Loisirs et culture	507 020.00 \$
Frais de financement	<u>241 662.00 \$</u>
Total des dépenses de fonctionnement	3 935 615.00 \$

Remboursement de la dette à long terme	484 876.00 \$
Affectation aux activités d'investissement	500 000.00 \$
Affectation du surplus	- \$
Affectation à des fonds réservés	77 628.00 \$
Total des dépenses et affectations	<u>4 998 119.00 \$</u>

Les revenus prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

Revenus de taxes foncières	3 311 613.00 \$
Compensation services municipaux	1 076 035.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	52 865.00 \$
Services rendus	195 200.00 \$
Autres revenus	301 575.00 \$
Revenus de transferts	<u>60 831.00 \$</u>
Total des revenus	<u>4 998 119.00 \$</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2019

Sécurité publique	450 000.00 \$
Transport	2 771 500.00 \$
Hygiène du milieu	100 000.00 \$
Loisirs et culture	<u>205 000.00 \$</u>
Total	<u>3 526 500.00 \$</u>

Les revenus prévus pour l'année 2019

Subvention	1 841 125.00 \$
Affectation des fonds de parcs et terrains de jeux	85 000.00 \$
Affectation des activités de fonctionnement	500 000.00 \$
Affectation du surplus accumulé	1 100 375.00 \$
Total	<u>3 526 500.00 \$</u>

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-258-18

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 de la Municipalité d'Ange-Gardien :

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019	MONTANTS
Réfection du rang Séraphine et autres	2 241 500.00 \$
Amélioration chemins municipaux	500 000.00 \$
Acquisition véhicule incendie	450 000.00 \$

Station d'épuration des eaux usées	100 000.00 \$
Acquisition équipements travaux publics	30 000.00 \$
Aménagement du Parc Coulicou	110 000.00 \$
Harmonisation de l'affichage/image	50 000.00 \$
Rénovation centre communautaire	25 000,00 \$
Acquisition d'équipements soccer (gradins, clôture)	20 000.00 \$
SOUS-TOTAL	3 526 500.00 \$

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019-2020-2021	MONTANTS
Remplacement des infrastructures rues Principale et Canrobert	3 000 000.00 \$
Relocalisation/construction patinoire	300 000.00 \$
Amélioration chemins municipaux	2 000 000.00 \$
SOUS-TOTAL	5 300 000.00 \$
TOTAL INVESTISSEMENT TRIENNAL	8 826 500.00 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-259-18
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire